

A. DENISE

TRANSAFRICAINE AERIENNE

15 au 28 Mars 1984

PARIS-LIBREVILLE-PARIS



AIR TRANSAFRICAINE



13/02/84

AIR TRANSAFRICAINE

ASSOCIATION POUR LA COURSE TRANSAFRICAINE AERIENNE

Course placée sous le haut patronage du Président de la République Gabonaise

REGLEMENT DE COURSE

=====

I Ce document appelé "Règlement de Course" est destiné à préciser les méthodes de calcul par lesquelles le classement des concurrents sera établi.

II Le trajet aller de PARIS A LIBREVILLE est une course de vitesse entre des avions propulsés par des moteurs à pistons Groupe I, tels que définis par le Code Sportif de la F.A.I. sous les dénominations :

C-1b - C-1c - C-1d - C-1e.

III Lieu de départ : TOUSSUS LE NOBLE. Coordonnées géographiques :

N. 48.51.1 - E. 002.06.8.

IV Ecales obligatoires

NOUADHIBOU : coordonnées : N. 20.55.7 - W. 17.02.0.

COTONOU : coordonnées : N. 06.21.2 - E. 02.23.1.

Un temps de repos donné aux escales obligatoires, pouvant varier de 12 à 18 heures selon l'heure d'arrivée des concurrents ; ce temps sera décompté du temps total effectué par chacun de TOUSSUS LE NOBLE à LIBREVILLE.

V Lieu d'arrivée : LIBREVILLE. Coordonnées géographiques :

N. 00.27.5. - E. 009.24.9.

VI Distances prises en compte pour les données du classement :

TOUSSUS LE NOBLE - NOUADHIBOU : 1905,01 NM.

NOUADHIBOU - COTONOU : 1427,76 NM

COTONOU - LIBREVILLE : 550,03 NM

DISTANCE TOTALE : 3882,80 NM

Informations : Association Air Transafricaine - 26, rue de la Pépinière - 75008 PARIS
Tél. : (1) 522.95.49/53.21 - Téléc : 650437F

VII Les gagnants dans chaque catégorie respective seront les équipages qui auront effectué cette distance à la plus grande vitesse soit en le moins de temps. La formule utilisée sera :

$$\frac{\text{Distance (en nautiques)}}{\text{temps (en heures décimales)}} = \text{Vitesse sol en Miles Nautiques (Vs)}$$

VIII Le gagnant au classement général toute catégorie sera l'équipage qui aura approché le mieux ou dépassé le plus la vitesse de référence calculée pour chaque type d'appareil selon la formule décrite dans le règlement général soit :

$$100 K = \sqrt[3]{\frac{W}{S}} = \text{Vitesse de référence (VR) en miles nautiques}$$

soit

Vs

- = R pour résultat

VR

IX Escales Intermédiaires : Il est bien précisé ici que le temps passé aux escales intermédiaires choisies par les concurrents eux-mêmes ne sera en aucun cas décompté du temps total.

X Heures de départ : Le 15 Mars à TOUSSUS LE NOBLE au bureau de contrôle course, il sera communiqué à chaque équipage concurrent une heure de départ précise.

Il appartiendra à chaque Commandant de bord d'être prêt en temps voulu pour effectuer sa mise en route et le roulage au point d'arrêt de la piste en service derrière l'appareil devant décoller avant lui. La fréquence utilisée pour cette manoeuvre sera 121.3. Mc.

Cette heure de départ sera celle qui servira de base aux calculs décrits dans les articles VII et VIII du présent règlement de course, et donc incorporée dans l'ordinateur.

En conséquence, chaque minute de retard sur son heure de décollage ne sera pas décomptée et la vitesse du concurrent sera ainsi pénalisée.

XI Retard au départ : Au cas où un appareil ne pourrait se présenter à temps au point d'attente, pour quelque cause que ce soit, ou dans le cas d'un décollage interrompu, le départ de ce concurrent serait report après le dernier en liste. Le temps perdu dans ce cas ne sera pas soustrait de son temps de vol.

Une seule exception possible : le délai ATC déclenché par les Tours de contrôle.

XII Espacements

Les heures de décollage décrites à l'article X seront espacées de 5 minutes en 5 minutes.

Afin de ne pas surcharger les transmissions radios, la clearance de départ sera donnée à chaque Commandant de Bord lors du briefing et seulement confirmée par le contrôleur au moment de la mise en route par un N° de code correspondant à la sortie standard spéciale qui aura été communiquée au briefing.

XIII Les départs s'effectuant de nuit, il est précisé ici que :
Les concurrents s'assureront que leurs feux de Position, Rotating Beacon, et éventuellement Flash fonctionnent tous. Aucun appareil ne pourra prendre le départ si l'un de ces éléments est HS.

XIV Une fréquence commune course devra être gardée en veille continue sur l'un des deux VHF de bord ; ces fréquences seront communiquées à chaque étape.

XV Selon les conditions météorologiques, les vols de jour pourront au choix du Pilote, être conduits en Régime IFR ou VFR. Toutefois, le trajet devra être porté très exactement sur le plan de vol.

XVI Procédures d'arrivée à NOUADHIBOU - COTONOU et LIBREVILLE

Le premier contact radio devra avoir été établi avec l'approche de ces terrains au moins 15 minutes avant l'heure d'estimée prévue et effective sur la balise d'entrée de l'approche intermédiaire.

A ce premier contact, l'ordre d'atterrissage sera communiqué par le contrôleur et devra être respecté.

Dans les cas suivants :

- Remise de gaz, l'appareil concurrent reprendra la suite à la discrétion du contrôleur.
- Fausse estimée donnée en vue de passer devant un concurrent. Le contrôleur donnera un circuit d'attente pour rétablir la situation.
- Demande de priorité pour arrivée "short petrol". Ceci rentrant dans le domaine de l'infraction caractérisée, les contrôleurs déposeront un dossier d'infraction. Le concurrent sera alors éliminé ayant commis une faute au regard des règles de l'air.

- Demande de priorité pour ennuis mécaniques. Rapport écrit et signé par le Commandant de Bord ; des vérifications seront effectuées pouvant amener l'élimination des concurrents si ce rapport s'avérait faux.

XVII Départ de NOUADHIBOU et COTONOU. Comme à TOUSSUS LE NOBLE, un ordre de départ sera donné à chaque concurrent. Cet ordre ne sera pas identique à celui de TOUSSUS, mais sera établi en fonction des arrivées et des niveaux de vol demandés. Le délai de repos au sol entre l'arrivée et le départ variera de 12 heures à 18 heures.

La procédure des décollages sera la même.

XVIII Survol maritime et survols des régions inhospitalières : Tous les appareils devront avoir à bord le matériel de survie requis. En particulier les mono-moteurs devront être équipés de canots de sauvetage.

XIX Composition des équipages. Pendant toute la course, les pilotes et co-pilotes inscrits devront rester les mêmes. Un pilote ne pourra prendre le départ d'une étape sans son co-pilote à bord.

L'éventuel passager pourra par contre être changé.

XX Sécurité : Au cas où un appareil se trouverait en difficulté sur le parcours, et décide de se poser en campagne :

- il devra immédiatement enclencher manuellement alors qu'il est toujours en vol, la balise de détresse 121.5.
- transmettre sa position et ses intentions : message Mayday Normal si possible sur la fréquence utilisée avec le contrôle s'il est en liaison avec lui et également impérativement sur la fréquence course.

Les avions participants étant toujours en contact VHF avec ceux qui les précèdent et ceux qui les suivent, ceux-là devront immédiatement faire le relai si possible avec les contrôles et de toute façon aux appareils les précédant afin que le premier arrivé aux escales accélèrent le déclenchement des SAR.

Il est donc important que les équipages connaissent continuellement leur position le plus exactement possible pour leur propre sécurité.

AIR TRANSAFRICAINE

XXI Dans le cas où un équipage décide d'abandonner la course sur un terrain d'escale obligatoire, il devra le signifier au Chef d'équipe responsable.

Si cet abandon intervenait sur un autre terrain, il devra le signifier par téléphone et/ou télex au PC de PARIS et au PC de LIBREVILLE.

RÈGLEMENT DE COURSE

XXII Le ravitaillement des appareils devra se faire dans l'ordre des atterrissages sauf à LIBREVILLE où des heures précises seront données aux équipages à leur arrivée.

II Le trajet aller de PARIS à LIBREVILLE est une course de vitesse entre des avions propulsés par des moteurs à pistons Groupe I, tels que définis par le Code Sportif de la F.A.I. sous les dénominations :

C-1b - C-1c - C-1d - C-1e

III Lieu de départ : TOUSSUS LE NOBLE. Coordonnées géographiques :

N. 46.31.1 - E. 03.06.8.

IV Echelles obligatoires

NOUADHIBOU : coordonnées : N. 20.35.7 - W. 17.02.0.

COTONOU : coordonnées : N. 06.21.2 - E. 02.23.1.

Un temps de repos donné aux échelles obligatoires, pouvant varier de 12 à 18 heures selon l'heure d'arrivée des concurrents ; ce temps sera décompté du temps total affecté par chacun de TOUSSUS LE NOBLE à LIBREVILLE.

V Lieu d'arrivée : LIBREVILLE. Coordonnées géographiques :

N. 00.27.5 - E. 003. 4. 2.

VI Distances prises en compte pour les demandes de classement :

TOUSSUS LE NOBLE - NOUADHIBOU : 1803,01 NM

NOUADHIBOU - COTONOU : 1427,76 NM

COTONOU - LIBREVILLE : 550,03 NM

DISTANCE TOTALE : 3880,80 NM